



## CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

### **PREAVIS N° 04/2019**

**Rapport de la commission ad hoc concernant la rénovation des collecteurs d'eaux usées et claires, le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie, la rénovation de la surface routière et le remplacement du dispositif d'éclairage public au chemin de Leyterand**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis n° 04/2019 s'est réunie le 2<sup>1</sup> février 2019 à 19h30, à la salle de conférence et s'est constituée comme suit :

		Présences
Président	Daniel Moser	✓
Rapporteur	Joëlle Mansourian	✓
Membres	Christine Rankovic	✓
	Claude Schwab	✓
	Jacques Décombaz	✓

### **Présentation du projet.**

Le projet est présenté aux membres de la commission par M. Thierry George, municipal, et M. Gosteli représentant de l'entreprise Herter et Wiesmann. La commission les remercie de leurs explications et des précisions apportées.

### **Objet.**

Monsieur George nous précise que la fuite, a eu lieu le 2 septembre 2018 et nous informe à nouveau de la nature urgente de ces travaux car il y a eu beaucoup de dégâts. Monsieur Gosteli nous explique que les services industriels mis à contribution pour effectuer un état des lieux des infrastructures, comprenaient: le service des eaux, du gaz, et de l'électricité (pour le réseau internet et TV) et que de réunir toute les informations avait pris du temps.

Une quinzaine d'entreprises ont fait un appel d'offre pour ces travaux, et l'entreprise a été sélectionnée selon ses critères d'aptitude, de prix et planning.

Monsieur Gosteli nous indique que l'ECA donnera vraisemblablement environ CHF 14'610.- (l'ECA recalculera une fois le tout finalisé).

Un commissaire s'interroge quant à la longévité des tuyaux PVC qui remplaceront ceux en fonte, Monsieur Gosteli nous indique que les premiers tuyaux PVC qui ont été posés il y a environ 30 ans n'ont pas bougé depuis, mais il ne peut nous donner plus de précision.



Concernant l'éclairage public, Monsieur George nous précise que les éclairages LED seront du côté trottoir et auront un pourcentage de luminosité de 20% durant la nuit (système plus agréable, pour le voisinage, que le système « dynamique qui s'allume durant le passage des voitures et piétons).

Les commissaires s'interrogent sur la largeur du trottoir, qui sera rénové. Monsieur Gosteli nous explique qu'il faut 3,50 mètres de chaussée routière, et que pour l'instant le trottoir mesure environ 90 cm de largeur, et qu'une fois les travaux réalisés il ferait environ 110 -120cm. De plus Monsieur George nous affirme que les habitants ayant une haie du côté trottoir et route seront sommés de tailler leurs haies correctement.

La volonté de vouloir garder les places de parking est aussi sujet à discussion pour la commission, M George et M Gosteli sont affirmatifs, cette route est une zone 30 grâce, entre autres, à ces places de parking. Si nous demandons à enlever ces places de parking il y aura une mise à l'enquête et nous devrons repasser en zone 50. Il n'est pas possible d'avoir des gendarmes couchés, car trop de bruit pour le voisinage et cela poserait problème pour les pompiers également. On nous assure tout de même vouloir réduire le nombre de places de parking ainsi que le temps de dépose des voitures. Des moloks avec stationnement rapide seront mis en place également.

Les travaux pourraient commencer début avril et dureraient environ 5 mois.

#### **Délibération des commissaires.**

A l'unanimité la commission s'accorde à dire que ces travaux sont nécessaires et urgents à réaliser. Elle souhaite également que l'importance d'avoir un trottoir praticable en toute sécurité à pied, en chaise roulante et poussette soit une priorité pour la municipalité et émet donc un vœu.

#### **Vœu:**

Les commissaires souhaitent que la municipalité s'engage à créer un trottoir qui fasse dans la mesure du possible 120cm de largeur, et si ce n'est pas possible, aux endroits où le trottoir ne ferait pas cette largeur de ne pas mettre de place de parking ainsi que prendre des mesures quant au respect du taillage de haie par leur propriétaire sur la zone du trottoir.

#### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, après délibération, la commission à l'unanimité recommande au conseil communal d'approuver les conclusions de ce préavis à savoir:

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 745'000 ;
- Autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par un emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

Daniel Moser

Président

Joëlle Mansourian

Rapporteur